



**PROCES VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DE LA
COMMISSION D'INSTRUCTION DES DOSSIERS DE
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

L'an deux mille quinze et le 18 Juin à partir de09.... heures30..... minutes, s'est tenue à Niamey, une réunion de la Commission d'instruction des dossiers de demande de permis de construire pour l'année 2015.

La session a été présidée par Monsieur KASSOUM ABARRY, représentant la Ville de Niamey.

L'ordre du jour était le suivant :

- Examen et approbation des dossiers de demande de permis de construire ;
- Divers.

Etaient présents :

- Monsieur **Alou Mahaman Laouali**, 1^{er} représentant de la Ville de Niamey ;
- Monsieur **Kassoum Abarry**, 2^{ème} représentant de la Ville de Niamey ;
- Monsieur **Moussa Sourgo**, 1^{er} représentant du Ministère de l'Urbanisme et du Logement ;
- Monsieur **Ali Beidi Ibrahim**, 2^{ème} représentant du Ministère de l'Urbanisme et de Logement ;
- Monsieur **Adamou Assoumane** représentant de la DRI/VN (Ministère des Finances) ;
- Monsieur **Sanda Harouna** représentant la DADC (Ministère des Finances) ;
- Monsieur **Haboubacar Issoufou** représentant le Ministère de la Santé Publique ;
- Monsieur **Bachir Mohamed Dangay**, représentant le Ministère de l'Intérieure ;
- Monsieur **Abou Yacoubou** représentant le Ministère de l'Energie et du Pétrole;
- Monsieur **Tinni Younoussa** représentant l'Ordre des Architectes.

I – EXAMEN ET APPROBATION DES DOSSIERS

La Commission a procédé à l'examen de **10** dossiers de demande de permis de construire répartis comme suit :

A l'issue des échanges, la Commission a donné un avis favorable pour **07** Dossiers de demande de permis de construire ;

aucun (0) dossiers n'a reçu un avis favorable sous réserve de pièces complémentaires à fournir;
trois (03) dossiers ont reçu un avis défavorable.

II- DIVERS

Les points soumis en divers étaient les suivants :

Aucun

La commission a levé la séance aux environs de ...11... heures ...30... minutes.

Fait à la Niamey, le 18 Juin 2015

Le Rapporteur de séance

Monsieur ALOU MAHAMAN LAOUALI



Le Président

Monsieur KASSOUM ABARRY

